

VILLE DE BOUXWILLER

67330

05/2016

**COPIE DU
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 mai 2016**

Sous la Présidence de M. Alain JANUS, Maire

Conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27 Présents : 23 (24) Procurations : 3 (2)

PRESENTS

- * M. JANUS Alain, Maire
- * M. HEINTZ Marc, 1^{er} Adjoint
- * M. TOUSSAINT Daniel, 3^e Adjoint
- * Mme LAPORTE Véronique, 4^e Adjointe
- * M. LE GOFF Jean-Charles, 5^e Adjoint
- * M. MICHEL Patrick, Maire-délégué d'IMBSHEIM, pour le Point 5
- * M. RIEHL Marc, Maire-Délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG
- * M. MEISS Alain, Maire-délégué de RIEDHEIM
- * Mme CHRIST-DAPP Marie-Christine
- * M. FATH Stéphane
- * Mme GATAUX Nathalie
- * Mme GUNTHER Joëlle
- * Mme HAMM Danielle
- * M. HUMANN Marcel
- * Mme JACKY Sylvie
- * M. LANG Jérôme
- * Mme MEHL Elodie
- * Mme MEHL Louisa
- * M. MEYER Marc
- * Mme ÖZDEMIR Fatma
- * Mme SCHWEITZER Laetitia
- * Mme SIEFER Astride
- * M. SUTTER Mathieu
- * M. VEIT Bernard

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

- * Mme ROTH Ruth, 2^e Adjointe, procuration à Mme LAPORTE Véronique
- * M. MICHEL Patrick, Maire-délégué d'IMBSHEIM, procuration à M. HUMANN M.
- * M. FRITSCH Daniel
- * Mme REIXEL Anny, procuration à Mme SIEFER Astride

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES

Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Daniel TOUSSAINT est désigné en qualité de secrétaire de séance et chargé à ce titre de la rédaction du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal.

Point 2 : Compte-rendu de la séance du 14 avril 2016

Le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 avril 2016.

Aucune remarque n'étant exprimée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point 3 : Déclaration d'intention d'aliéner**1) Dossier N° 0008 : Immeuble 1, Rue du Canal à BOUXWILLER**

- * Section 4
- * Parcelles N° 147, 148 et 243/149
- * Superficie totale : 8,29 ares
- * Prix de vente : 132 912 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption.

2) Dossier N° 0009 : Immeuble 52, Rue Principale à IMBSHEIM

- * Section 27
- * Parcelle N° 113
- * Superficie totale : 6,43 ares
- * Apport en société - valeur : 400 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption.

3) Dossier N° 0010 : Immeuble 1, Rue Schattenmann à BOUXWILLER

- * Section 8
- * Parcelle N° 420/149
- * Superficie totale : 4,54 ares
- * Prix de vente : 125 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption.

Point 4 : Proposition de signature d'un avenant au bail de mise à disposition du terrain du Centre Nautique en vue d'y implanter une aire de jeux

Les réflexions menées par le groupe de travail sur le projet de réalisation d'une aire de jeux à Bouxwiller ont mis en évidence que la partie basse du terrain du complexe nautique Hanautic serait un emplacement idéal pour l'implantation de cet aménagement.

Le centre nautique se situe sur un terrain communal mis à disposition de la Communauté de Communes en 1995 par le biais d'un bail emphytéotique de 99 ans (sur une partie des parcelles n°257, 259, 261, 263 et 265 de la section 18).

Pour permettre l'implantation de l'aire de jeux au bas de ce terrain, il convient de proposer à la Communauté de Communes du Pays de Hanau de signer un avenant au bail emphytéotique en vue de détacher une emprise du terrain mis à disposition.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à proposer cette modification au Président de la Communauté de Communes du Pays de Hanau et à signer le cas échéant un avenant dans ce sens.

Point 5 : Bail de location du terrain de l'antenne Orange sur le réservoir d'Imbsheim

Le bail de location à la société Orange du terrain qui abrite l'antenne de téléphonie mobile située sur le réservoir d'Imbsheim arrive à échéance.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire ou le Maire Délégué d'Imbsheim à signer un nouveau bail pour une durée de 12 ans.

Point 6 : Achat de terrains situés au Bastberg dans le périmètre de protection des puits de captage d'eau potable

Les conjoints Mehl proposent de vendre à la Ville au prix de 38 € l'are, deux parcelles jointives situées au Bastberg dans le périmètre de protection des puits de captage d'eau potable, sur lesquelles est cultivée une vigne.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce pour l'achat de ces deux parcelles cadastrées section 15, parcelles n°197 et n°198, d'une contenance totale 16,33 ares, au prix de 620,54 €,
- autorise le Maire à signer l'acte portant transfert de propriété,
- autorise le Maire à solliciter les subventions inhérentes à cet achat.

Point 7 : Groupement de commande pour la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux au sein des services municipaux

Un accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux signé le 22 octobre 2013, impose aux collectivités territoriales de réaliser un diagnostic des risques psychosociaux intégré au document unique.

Afin de faciliter les démarches des collectivités et pour baisser le coût de cette mesure, le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Bas-Rhin propose de réaliser un groupement de commandes en vue de missionner un prestataire chargé de réaliser un ensemble de diagnostics pour les collectivités engagées dans ce groupement.

Après avoir pris connaissance de la convention constitutive de ce groupement de commandes, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- 1) autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :
 - Le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
 - La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
 - Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.
- 2) précise que les crédits nécessaires à la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux de la collectivité seront prévus au Budget Primitif,
- 3) autorise le Maire à solliciter les subventions inhérentes à cette opération.

Point 8 : Subvention à l'Association Les Rats de Boux

L'Association Les Rats de Boux a sollicité la Ville pour une subvention d'investissement, suite à des dépenses qu'elle a réalisées dernièrement à hauteur de 1 579,20 €, pour rénover l'installation électrique de son local situé rue Foch.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser à l'association « Les Rats de Boux » une subvention d'investissement de 158 €.

Point 9 : Subvention à l'Association Union Sportive de Bouxwiller

L'Association Union Sportive de Bouxwiller a sollicité la Ville pour une subvention d'investissement, suite à des dépenses qu'elle a réalisées dernièrement à hauteur de 910,60 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser à l'association « Union Sportive de Bouxwiller » une subvention d'investissement de 91 €.

Point 10 : Subvention à l'Association sportive du Collège du Bastberg

Pour la 3^e année consécutive, une équipe de Handball du collège est qualifiée pour le championnat de France, dont la finale se déroulera le 30 mai à Mende en Lozère.

Afin d'alléger le coût du voyage estimé à 3 000 €, l'Association sportive du Collège du Bastberg a sollicité l'aide de la Ville.

Par 25 voix pour et une abstention (Alain Meiss), le Conseil Municipal décide d'octroyer au collège du Bastberg une subvention exceptionnelle de 300 € permettant de participer à ces frais de voyage.

Point 11 : Subvention à l'Association des Amis du Musée Judéo-Alsacien

L'Association des Amis du Musée Judéo-Alsacien projette de réaliser une exposition intitulée « La carte postale juive dans la vie alsacienne », dont le prix est estimé à 17 000 € et sollicite la Ville pour une subvention d'un montant de 650 €.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'octroyer L'Association des Amis du Musée Judéo-Alsacien cette subvention exceptionnelle de 650 € permettant de participer à la réalisation de cette exposition.

Point 12 : Travaux au presbytère catholique

En partenariat avec la paroisse catholique de Bouxwiller, la Ville réalise des travaux de rénovation du presbytère catholique pour un montant prévisionnel d'environ 48 176 € HT.

La paroisse catholique s'est engagée à participer au financement de ces travaux à hauteur de 85 % du montant H.T, soit environ 40 950 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec la paroisse une convention qui définit ces modalités de partenariat et permet le reversement de cette somme.

Point 13 : Création et suppression de postes

A. Poste de policier municipal

En raison du départ du chef de la police municipale et en vue de le remplacer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de supprimer le poste de chef de service de police municipale et de créer un poste de brigadier-chef principal, à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2016.

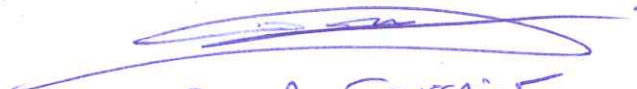
B. Poste aux services techniques

En raison d'importants travaux programmés dans les mois à venir dans le domaine des espaces verts et des bâtiments municipaux, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de supprimer le poste d'adjoint technique de 2^e classe non pourvu,

- autorise Monsieur le Maire à engager dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, un agent non titulaire sur l'emploi d'un d'adjoint technique de 2^e classe, à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2016, à l'indice brut 351. Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-2, de la loi du 26 janvier 1984 modifiée. La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable 1 fois sous réserve de la publication de la vacance du poste.

Vu,
le secrétaire de séance



Daniel TOUSSAINT